



Unapei

AUTODETERMINATION

---

**28/11/2019**

## Définition

« Habilités et attitudes requises chez une personne, lui permettant d'agir directement sur sa vie en effectuant des choix non influencés par des agents externes indus » (Professeur Wehmeyer)

## 4 caractéristiques

- 1- La personne agit de manière autonome
- 2- Le comportement est autorégulé
- 3- La personne agit avec « empowerment psychologique »
- 4 - Elle agit de manière auto réalisée

## 3 facteurs déterminants

- 1- Les capacités individuelles qui sont elles-mêmes déterminées par le développement personnel et les situations d'apprentissage
- 2- Les occasions fournies par l'environnement et les expériences de la vie
- 3- Les types de soutien dont bénéficie la personne (notion de juste soutien)

## L'autodétermination n'est pas :

- L'indépendance
- Faire ce que je veux quand je le veux
- Avoir un contrôle sur toutes les dimensions de sa vie
- Uniquement le fait de faire des choix

## Position politique de l'Unapei

- Une démarche d'autodétermination c'est permettre à chaque personne d'exprimer son avis sur tout ce qui le concerne, même de manière très limitée, pour orienter et faire évoluer sa vie et ses moyens d'accompagnement.
- Concerne l'ensemble des personnes handicapées sans distinction d'âge, de nature ou de gravité du handicap, de lieu où elles vivent.
- L'autodétermination des personnes handicapées est un droit, une réalité, un pouvoir, une faculté, une reconnaissance qui se vit et s'apprend.

## Position politique de l'Unapei

Le pouvoir d'agir ne se décrète pas, il suppose un travail avec la personne et son entourage, qui doit être engagé dès le plus jeune âge. Et à défaut, entrepris tout au long de la vie.

- 1- Poser comme principe que toute personne a des possibilités de compréhension et d'expression.
- 2- Tenir compte de l'impact des environnements.
- 3- Engager les apprentissages nécessaires à une vie quotidienne sereine.
- 4- Former les professionnels.

## Position politique de l'Unapei

**En conclusion, l'autodétermination c'est pour tous sans exception.**



Unapei

DROIT DE VOTE

---

28/11/2019

---

## Historique

- Jusqu'en 2005, toute personne placée sous tutelle perd son droit à voter.
- Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : une personne sous tutelle peut voter si le juge le décide.
- Loi de 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs : le droit de vote des personnes sous tutelle devient la norme, sauf si le juge s'y oppose.
- Loi de programmation 2018 – 2022 (journal officiel du 25/03/2019) : Reconnaissance de la pleine et entière citoyenneté des personnes en situation de handicap.

## Voter : un droit et un devoir

- Actions engagées dans les établissements médico-sociaux pour que les personnes handicapées exercent leur droit :
  - Informer sur le droit de vote.
  - Expliquer le processus de vote.
  - Informer sur l'inscription sur les listes électorales

## Voter : un droit et un devoir

- Actions engagées pour que les personnes handicapées exercent leur droit, dans les bureaux de vote :

- Tolérance et bienveillance par rapport aux difficultés des personnes.

Stress

Lenteur

Mobilité

Motricité fine

## Voter : un droit et un devoir

- Quelles améliorations sont encore nécessaires ?
  - Programme en FALC (facile à lire et à comprendre)
  - Photo sur les bulletins de vote
  - Accessibilité universelle

- Merci pour votre attention

